



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET  
SYNTHETIQUE**

**DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

---

## Le Compte Administratif et le Compte de Gestion :

### 1. Le Compte Administratif :

Le Compte Administratif de l'année N retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité au cours de cet exercice. Il est obligatoire et peut être consulté sur simple demande au guichet unique de la Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il rapproche les prévisions inscrites au budget (Budget Principal + Décisions Modificatives) des réalisations effectives, en **dépenses (mandats)** et en **recettes (titres)**.

Il présente donc les résultats comptables de l'exercice et doit être soumis par le Maire au Conseil Municipal qui l'arrête définitivement par vote, avant le 30 Juin de l'année N+1 qui suit la clôture de l'exercice.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté par délibération après le vote du Compte Administratif.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont aussi repris en totalité après le vote du Compte Administratif.

### 2. Le Compte de Gestion :

Le Compte de Gestion est établi par le receveur municipal, qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire.

Le Compte de Gestion de l'année N doit être transmis au Conseil Municipal au plus tard le 1<sup>er</sup> Juin de l'année N+1.

Il retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice budgétaire.

Il doit concorder avec le Compte Administratif.

### Les grands principes budgétaires qui régissent le Compte Administratif :

Comme le Budget Primitif, le Compte Administratif est régi par les principes d'annualité, d'unité, d'universalité, de spécialité et d'équilibre.

### Déroulement de la séance au cours de laquelle le Compte Administratif est présenté :

L'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil Municipal examine et débat du Compte Administratif qu'il soumet au vote.

Il doit toutefois se retirer au moment du vote. Il lui est donc interdit de voter son propre Compte Administratif.

L'article L 1612-12 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Compte Administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. Cette disposition vise à éviter tout blocage dans le cas d'un partage des voix au sein du Conseil Municipal en raison de l'absence du Maire lors du vote du Compte Administratif.

Le Compte Administratif doit impérativement être transmis au plus tard le 15 Juillet au représentant de l'Etat (Contrôle de la légalité) avec :

- La délibération en constatant l'adoption,
- Le compte de Gestion,
- L'Etat des Restes à réaliser en investissement
- La délibération d'affectation du résultat.

## La Section de Fonctionnement :

Le budget de fonctionnement permet à une collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### Les recettes de fonctionnement :

Evolution des recettes réelles de fonctionnement de 2017 à 2019 :

Chap.		CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution 2019/2018
013	Remboursement du Personnel	4 664.67 €	18 066.69 €	32 006.58 €	+77%
70	Ventes de produits, prestations de services	21 056.63 €	681 802.13 €	49 972.62 €	-92%
73	Impôts et taxes	943 053.52 €	964 191.98 €	1 051 897.10 €	+9%
74	Dotations et participations	531 501.80 €	498 688.39 €	452 746.77 €	-9%
75	Produits de gestion courante	79 161.31 €	77 752.20 €	73 865.42 €	-5%
<b>Total recettes de gestion</b>		<b>1 579 437.93 €</b>	<b>2 240 501.39 €</b>	<b>1 660 488.49 €</b>	
76	Produits financiers	2.13 €	2.13 €	2.13 €	0
77	Produits exceptionnels	2 050.92 €	2 451.04 €	2 064.97 €	-15%
<b>Total recettes réelles</b>		<b>1 581 490.98 €</b>	<b>2 242 954.56 €</b>	<b>1 662 555.59 €</b>	
042	Opérations ordres (Travaux en régies)	5 681.79 €	1 813.89 €	1 890.77 €	+4%
<b>TOTAL</b>		<b>1 587 172.77 €</b>	<b>2 244 768.45 €</b>	<b>1 664 446.36 €</b>	
<i>Evolution</i>			<i>+ 41 % (2018 / 2017)</i>	<i>-25% (2019 / 2018)</i>	

### Comparatif 2018 / 2019 :

\_ Chap. 13 : Les remboursements (Indemnités Journalières) pour les arrêts des agents : 5 agents concernés en 2019.

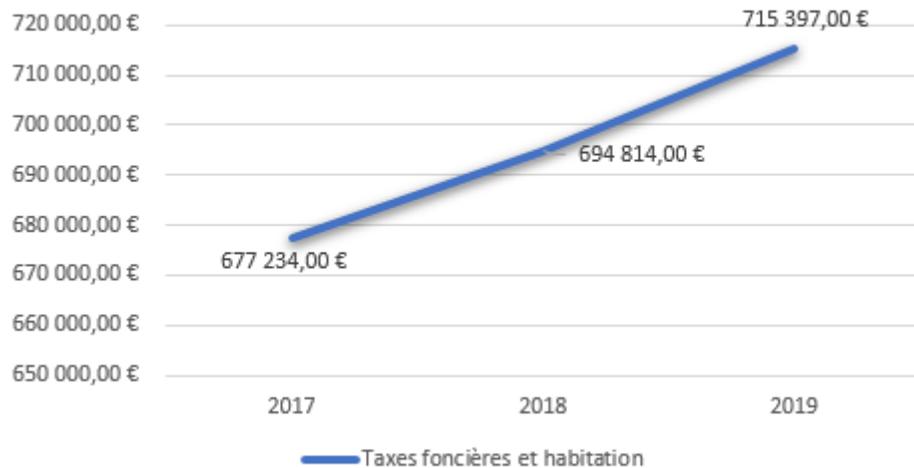
\_ Chap. 070 : Les remboursements des Mises à Disposition de personnels à la CCSVL. Les recettes des Régies (Bibliothèque, Photocopies, Locations de Salles et accueil Périscolaire). Pour rappel en 2018, la vente pour 626 K€ de terrains // 2019 : 19 K€ de terrains.

\_ Chap. 73 : L'augmentation des compensations diverses : Taxe Foncière et Taxe d'Habitation 715 397 €, Attribution de Compensation 152 297 €, FNGIR 36 258 €, FPIC 43 406 €, DMTO 64 341 € (transféré du Chap. 74 au 73 en 2019) et des Taxes sur les pylônes électriques 36 420 €.

\_ Chap. 74 : Pour les concours financiers de l'Etat, baisse de la dotation forfaitaire et augmentation de la DSR et DNP. La baisse de ce chapitre en 2019 est principalement due au transfert des DMTO au chapitre 73.

\_ Chap. 75 : Des revenus de loyers en baisse : logements vacants au 13 Place du Commerce et autres adresses.

### Taxes foncières et habitation - Chap 73



### Attribution de compensation - Chap 73



### FPIC - Chap 73

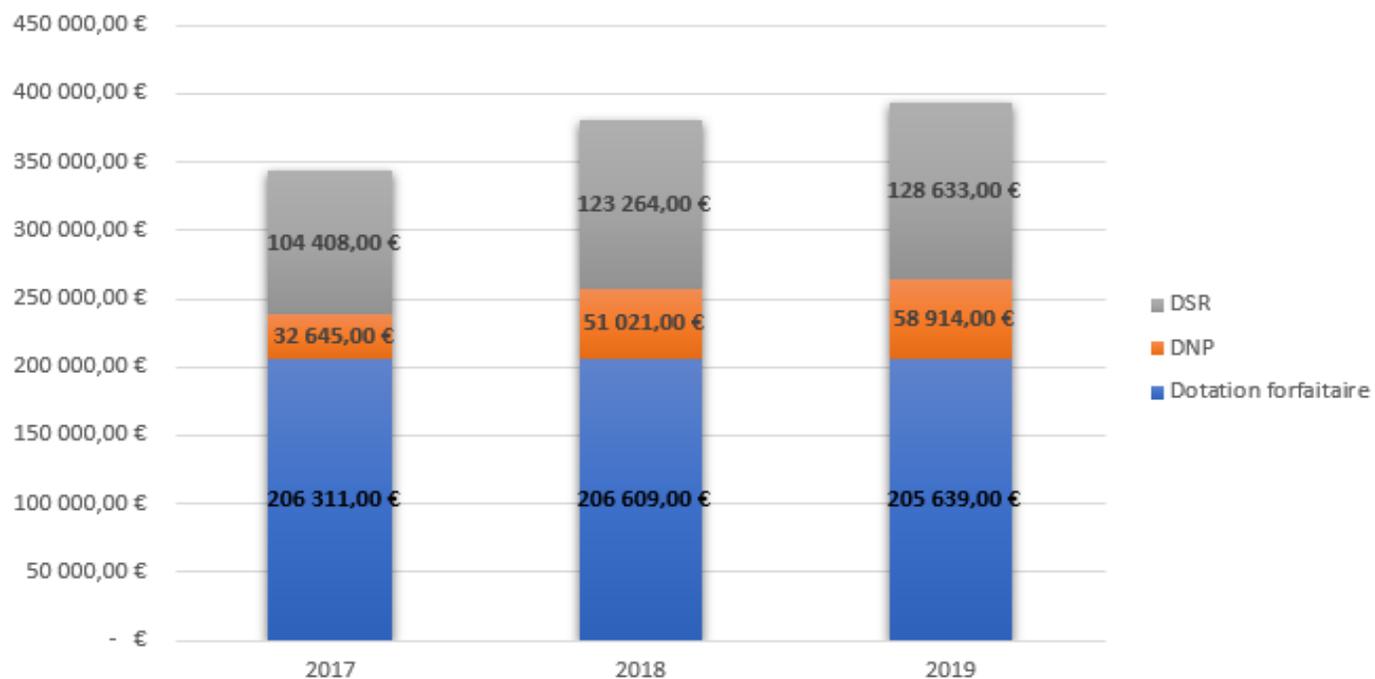


### Taxe sur les Droits de mutation à titre onéreux



Depuis la fusion des communautés de communes, la commune de Sainte Gemme la Plaine n'est plus contributrice au FPIC mais exclusivement bénéficiaire.

## Evolution des concours financiers de l'Etat - Chap 74



## Compensations TF et TH - Chap 74



## Les dépenses de fonctionnement :

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2017 à 2019 :

Chap.		CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution 2019 / 2018
011	Charges à caractère général	239 812.65 €	253 097.13 €	274 587.33 €	+8.50 %
012	Charges de personnel	496 674.89 €	496 938.81 €	529 778.04 €	+7 %
65	Autres charges de gestion courantes	154 665.01 €	151 643.33 €	149 591.07 €	-1.5 %
<b>Total dépenses de gestion</b>		<b>891 152.55 €</b>	<b>901 679.27 €</b>	<b>953 956.44 €</b>	
66	Charges financières	109 962.23 €	99 554.29 €	89 671.01 €	-10 %
67	Charges exceptionnelles	0.00 €	6.00 €	706.44 €	
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>1 001 114.78 €</b>	<b>1 001 233.56 €</b>	<b>1 044 333.89 €</b>	
042	Opérations ordres (Amortissements)	63 031.84 €	75 654.24 €	59 151.24€	-22 %
TOTAL		1 064 146.62 €	1 076 893.80 €	1 103 485.13 €	
<i>Evolution</i>			+ 1.20 % (2018 / 2017)	+2,47 % ( 2019 / 2018)	

### Comparatif 2018 / 2019 :

\_ Chap. 011 : Eclairage public de la RD137 (+18 999 € au SYDEV).

\_ Chap. 012 : Le remplacement des agents par des CDD instantanés ; les Mises à Disposition sur 1 poste administratif ; les augmentations des cotisations URSAFF, Retraites et Allocations chômage → des dépenses compensées en partie par le chapitre 13 des recettes de fonctionnement (32 006.58 €).

\_ Chap. 66 : -10 000 € d'intérêts // 2018.

\_ Chap. 67 : Un manque de trésorerie lié au retard des subventions entraîne des intérêts moratoires pour l'opération 118 – Ecole.  
Frais pour l'accueil périscolaire => TIPI paiement en ligne pour le périscolaire + annulations de factures.

\_ Chap. 042 : Ecritures d'ordres : Amortissements des immobilisations.

## La Section d'Investissement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal.

Le budget Investissement regroupe :

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **En recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites corporelles telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

### Les recettes d'investissement :

Evolution des recettes réelles d'investissement de 2017 à 2019 :

Chap.		CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution 2019 / 2018
13	Subventions d'investissement	91 265.47 €	63 665.20 €	469 202.36 €	+636 %
10	Immobilisations corporelles	114 066.22 €	731 821.99 €	2 379 728.73 €	+225 %
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	550 900.00 €	
040	Opérations ordres	63 031.54 €	75 654.24 €	59 151.24 €	
041	Opérations patrimoniales	34 244.14 €	0.00 €	57 489.44 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>302 607.37 €</b>	<b>871 141.43 €</b>	<b>3 516 471.77 €</b>	
	<i>Evolution</i>		<i>+ 187.88 % (2018/2017)</i>	<i>+303.66 % (2019/2018)</i>	

### Comparatif 2018 / 2019 :

\_ Chap. 13 : les subventions reçues => Pour la RD137 => 262 484.44 €

- Le Département : 90 000.00 €

- L'Etat (DSIL) : 172 484.44 €

Pour la rénovation et l'extension énergétique de l'école publique => 198 139.92 €

- La Région : 32 475.32 €

- Le Conseil Départemental (par le Contrat Vendée Territoire) : 32 865.60 €

- Le SYDEV : 84 439.00 €

- L'Etat (par la DETR) : 48 360.00 €

Amendes de police => 8 578.00 €

\_ Chap.10 : le FCTVA (98 545.48 € en 2019), l'excédent de la section de fonctionnement (2 271 871.25 € // affectation de 2018) et les taxes d'aménagement.

\_ Chap.16 : - Prêt relais 550 000 € (Requalification de la RD137).

- Caution loyer 13 Place du Commerce (400€) ; caution loyer 2 Bis rue de la Sénéchalerie (500€).

## Les dépenses d'investissement :

Evolution des dépenses réelles d'investissement de 2017 à 2019 :

Chap.		CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution 2019 / 2018
20	Immobilisations Incorporelles (sauf 204)	19 222.56 €	13 290.36 €	16 604.64 €	+25 %
204	Subventions d'équipements versées	3 651.00 €	11 842.00 €	4 647.00€	-60 %
21	Immobilisations corporelles	84 006.59 €	162 246.48 €	79 939.51 €	-50 %
16	Emprunts et dettes assimilées	307 549.41 €	315 436.46 €	323 776.36 €	+3 %
OP	Opérations	403 642.39 €	426 377.11 €	1 894 351.36 €	+345 %
26	Participation à des créances	250.00 €	0.00 €	0.00 €	
040	Opérations ordres (Travaux en régies)	5 681.79 €	1 813.89 €	1890.77 €	+4,2 %
041	Opérations patrimoniales	34 244.14 €	0.00 €	57 489.44 €	
<b>TOTAL</b>		<b>858 247.88 €</b>	<b>931 006.30 €</b>	<b>2 378 699.08 €</b>	
<i>Evolution</i>			<i>+ 8.5 % (2018 / 2017)</i>	<i>+155 % (2019 / 2018)</i>	

### Les opérations d'investissement réalisées en 2019 :

- ✓ Opération 92 : Voirie Générale (Rte des Mottes, Chemin les Chopinières, Rue du Marais, Rue du Cimetière, Rue de la Marionnière, Pont aux vaches, carrefour CD14) → réalisé 2019 : 85 757,95 €.
- ✓ Opération 118 : Extension et rénovation énergétique de l'Ecole Publique → réalisé 2019 : 423 973,30 €.
- ✓ Opération 123 : Etude de projet Mairie – Forteresse (AMO) : 6 488,86 €.
- ✓ Opération 133 : Requalification RD 137 : 1 355 386.31 €.
- ✓ Opération 135 : Vidéo Protection (AMO) : 4 871,04 €.
- ✓ Opération 137 : Aménagement des rues de la Cure, Sénéchalerie, Popelinière, de la route de Corpe : avance forfaitaire de 17 873.90 €.

### Et les acquisitions suivantes (chap.21) :

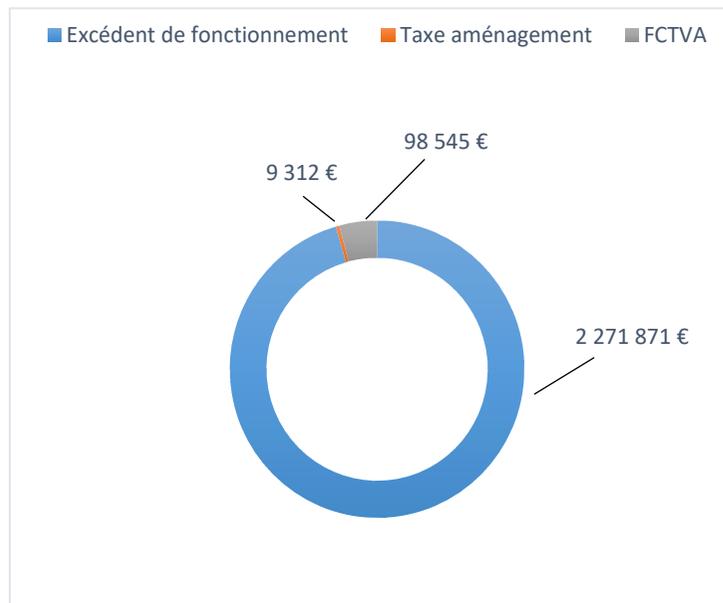
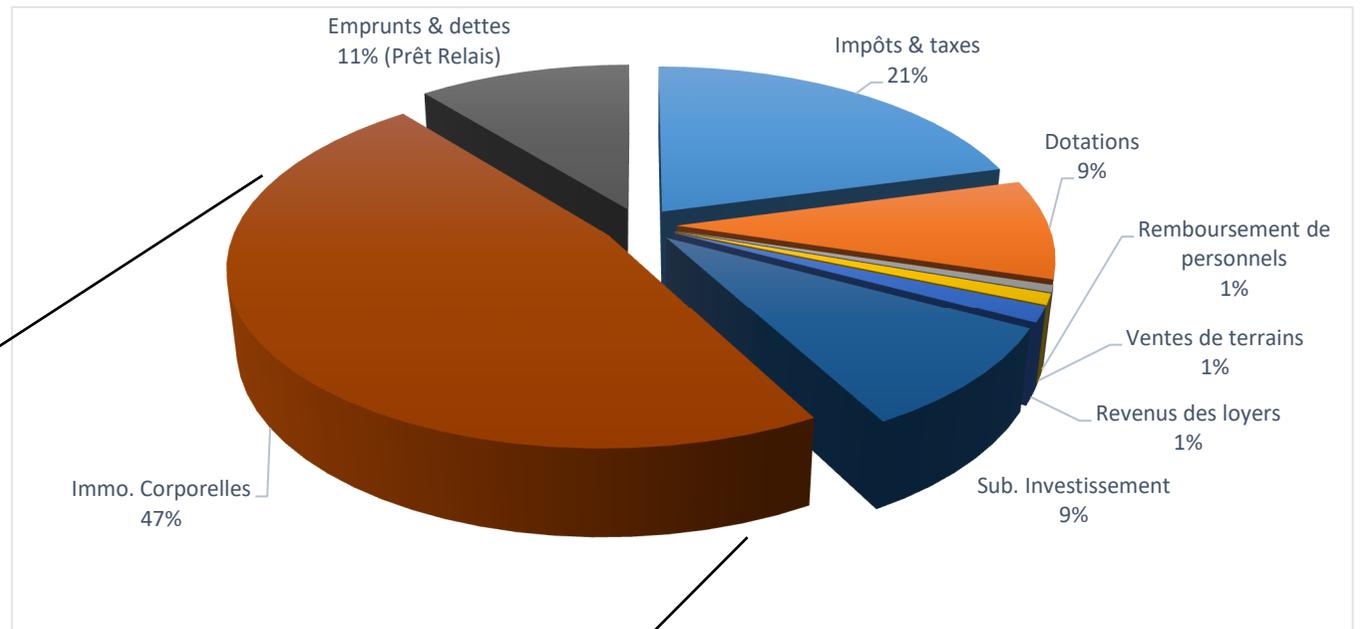
- ✓ Jeux de sociétés pour la Bibliothèque.
- ✓ Un frigo pour la Salle Municipale.
- ✓ Du mobilier pour l'Ecole Publique.
- ✓ Matériels pour les services techniques.
- ✓ Matériels de sports pour la Salle Omnisports.
- ✓ Vaisselles pour le Restaurant Scolaire.
- ✓ Tapis de protection du sol pour la Salle Omnisports.

#### Réalisé 2019 :

- **Chap.20** : Solde diagnostic urbain A7Lieux + solde logo et site internet.
- **Chap.204** : Eclairage Public Rue des Dames Claires.
- **Chap. 16** : Remboursement capital des emprunts.
- **Chap. 040** : Ecritures ordres : Travaux en régie.
- **Chap. 041** : écriture ordre : Avance forfaitaire Requalification RD 137.

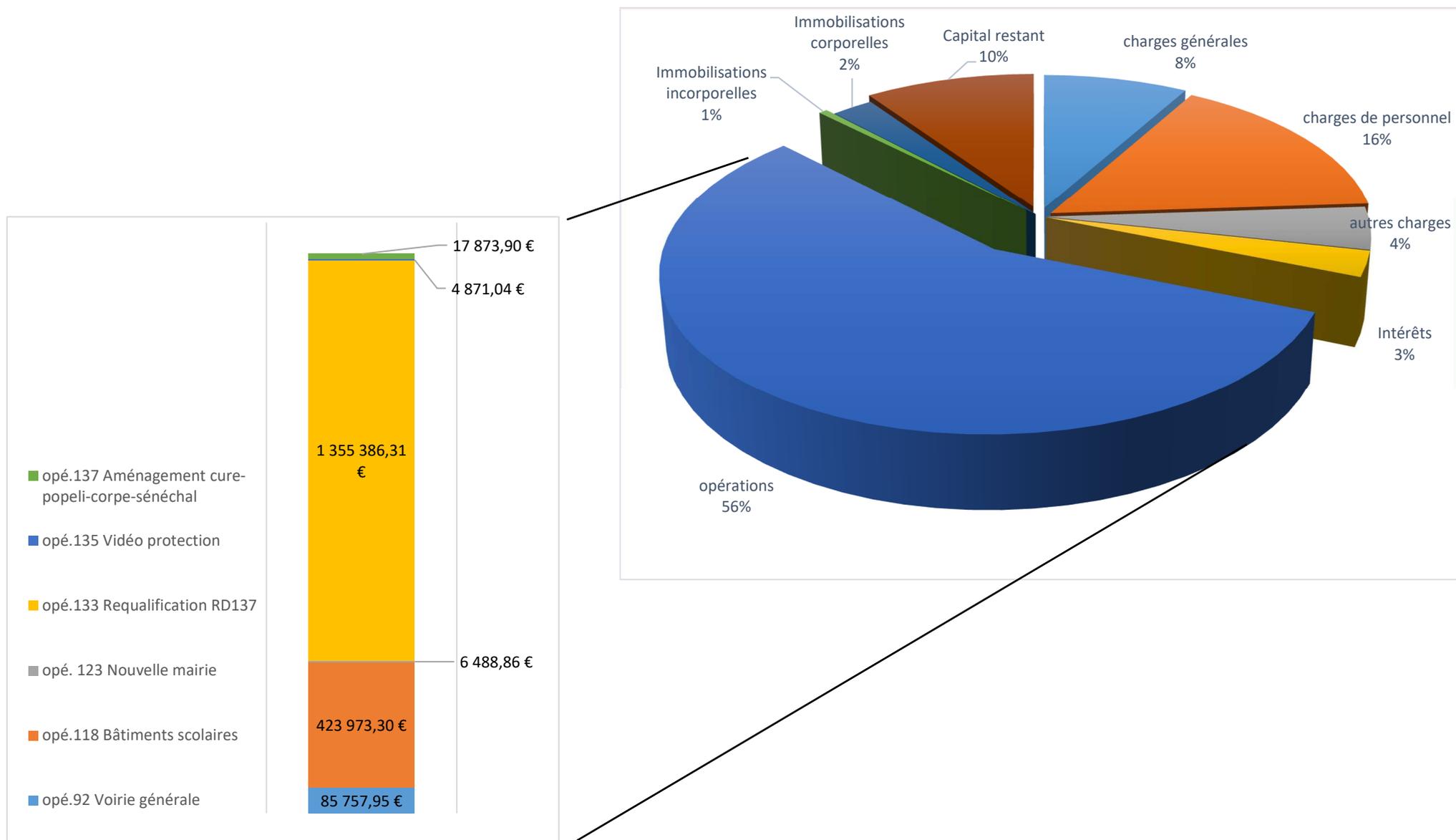
# BUDGET PRINCIPAL – RECETTES REELLES 2019 (F + I)

5 062 384,55 €



## BUDGET PRINCIPAL – DEPENSES REELLES 2019 (F + I)

**3 482 184,21 €**



## AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 :

Budget Primitif et Décisions Modificatives 2019							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Dépenses prévues	1 658 135,60 €	Recettes prévues	1 584 819,59 €	Dépenses prévues	3 542 271,38 €	Recettes prévues	4 837 768,32 €
Déficit reporté (002)	0.00 €	Excédent reporté (002)	73 316,01 €	Déficit reporté (001)	1 295 496,94 €	Excédent reporté (001)	0.00 €
<b>Total</b>	<b>1 658 135,60 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 658 135,60 €</b>	<b>Total</b>	<b>4 837 768,32 €</b>	<b>Total</b>	<b>4 837 768,32 €</b>

### Compte Administratif 2019

Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Mandats émis	1 103 485,13 €	Titres émis	1 664 446,36 €	Mandats émis	2 378 699,08 €	Titres émis	3 516 471,77 €
Solde d'exécution de l'exercice			560 961,23 €	Solde d'exécution de l'exercice			1 137 772,69 €

### Constatation du résultat cumulé

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Solde de l'exercice	560 961,23 €	Solde de l'exercice	1 137 772,69 €
Excédent reporté (002)	73 316,01 €	Déficit reporté (001)	- 1 295 496,94 €
<b>Solde cumulé en fin d'exercice</b>	<b>634 277,24 €</b>	<b>Solde cumulé en fin d'exercice</b>	<b>- 157 724,25 €</b>

### Détermination du besoin de financement

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
		Déficit reporté (Solde fin exercice)	- 157 724,25 €
		RAR dépenses	- 800 986,29 €
		RAR recettes	430 115,44 €
		Déficit investissement avant affectation	- 528 595,10 €
<b>Excédent reporté (R002)</b>	<b>105 682,14 €</b>	<b>Besoin de financement (à affecter au 1068)</b>	<b>528 595,10 €</b>

Le Compte Administratif pour l'exercice 2019 présente un excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 634 277,24 € et fait apparaître un déficit cumulé de la section d'investissement s'élevant à 157 724,25 €.

Le montant des restes à réaliser des dépenses (800 986,29 € après service fait au 31 Décembre 2019) et le montant des restes à réaliser à recevoir à la même date (430 115,44 €) entraînent un besoin de financement s'élevant à 528 595,10 €.

Il appartient donc au Conseil Municipal d'affecter au budget le résultat suivant :

- Affectation au financement de la section d'investissement, compte 1068 pour 528 595,10 €.
- Affectation à l'excédent reporté de la section de fonctionnement, compte 002 pour 105 682,14 €.

## EVOLUTION DE LA DETTE DE 2017 à 2019 :

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
Capital restant au 31/12	3 484 263,34 €	3 177 314,34 €	2 862 312,88 €
<b>ANNUITE</b>			
Remboursement du Capital	306 949,41 €	315 001,46 €	323 372,36 €
Intérêts	109 962,23 €	99 554,29 €	88 827,51 €
<b>TOTAL</b>	<b>416 911,64 €</b>	<b>414 555,75 €</b>	<b>412 199,87 €</b>
<b>Nombre Habitants</b>	<b>2 263</b>	<b>2 274</b>	<b>2 265</b>
<b>Encours de la dette par hab.</b>	<b>1 539,66 €</b>	<b>1 397,23 €</b>	<b>1 263,71 €</b>
<b>Annuité de la dette par hab.</b>	<b>184,23 €</b>	<b>182,30 €</b>	<b>181,99 €</b>

## CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT :

L'épargne brute, appelée aussi « capacité d'autofinancement » correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, doit obligatoirement couvrir le remboursement du capital des emprunts.

Cette étape permet de déterminer ensuite la « capacité de désendettement », c'est-à-dire le niveau d'endettement de la commune en calculant le nombre d'années nécessaire à cette dernière pour rembourser la totalité du capital de sa dette.

Il est à noter que le souhait de la commune est de préserver une certaine capacité d'autofinancement afin de pouvoir continuer à financer les investissements sans augmenter l'encours de la dette.

	2017	2018 – Avec Vente des terrains à la CdC SVL	2018 – Sans Vente des terrains à la CdC SVL	2019
Recettes de gestion (013/70/73/74/75)	1 579 437.93 €	2 240 501.39 €	1 614 131.39 €	1 660 488.49 €
- Dépenses de gestion (011/012/65)	891 152.55 €	901 679.27 €	901 679.27 €	953 956.44 €
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>688 285.38 €</b>	<b>1 338 822.12 €</b>	<b>712 452.12 €</b>	<b>706 532.05 €</b>
- Intérêts	109 962.23 €	99 554.29 €	99 554.29 €	88 827.51 €
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>578 323.15 €</b>	<b>1 239 267.83 €</b>	<b>612 897.83 €</b>	<b>617 704.54 €</b>
- Remb. Capital	306 949.41 €	315 001.46 €	315 001.46 €	323 372.36 €
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>271 373.74 €</b>	<b>924 266.37 €</b>	<b>297 896.37 €</b>	<b>294 332.18 €</b>
Encours de la dette	3 484 263.34 €	3 177 314.34 €	3 177 314.34 €	2 862 312.88 €
Capacité de désendettement (en année)	6.02 années	2.56 années	5.18 années	4.63 années

Malgré la baisse massive des aides et dotations de l'Etat qui rend l'équilibre budgétaire des collectivités de plus en plus tendu, notre commune s'efforce de maîtriser quotidiennement toutes ces dépenses afin de maintenir ses investissements et préserver son sens du service public.

### A retenir :

La situation financière de la commune se caractérise par :

#### 1. **Les dépenses réelles de fonctionnement** restent stables entre 2018 et 2019 :

- Des dépenses de fonctionnement quasiment stables entre 2018 et 2019 (+2,47%).
- Les recettes viennent majoritairement des taxes (+9%) et des remboursements de frais de personnels (+77%).

#### 2. **Le niveau de la Capacité d'Autofinancement Brut** en 2019 permet de combler le déficit d'investissement et de dégager un solde excédentaire de fonctionnement en fin d'exercice 105 K€ (+ 44% // 2018)

**La capacité de désendettement** représente en 2019 : 4.63 ans pour rembourser le capital de la dette.

#### 3. **Le programme d'investissement** sur l'année 2019 atteint 2,38 millions d'euros :

Les principales ressources en 2019 pour financer les investissements sont :

- Les subventions pour Travaux : 469 202 €
- Prêt Relais : 550 000 €
- FCTVA : 95 545 €
- Excédent de fonctionnement : 2 271 871 €

## Budget Assainissement :

Budget Primitif et Décisions Modificatives 2019							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Dépenses prévues	11 469,48 €	Recettes prévues	3 000,00 €	Dépenses prévues	- €	Recettes prévues	- €
Déficit reporté (002)	- €	Excédent reporté (002)	8 469,48 €	Déficit reporté (001)	- €	Excédent reporté (001)	- €
<b>Total</b>	<b>11 469,48 €</b>	<b>Total</b>	<b>11 469,48 €</b>	<b>Total</b>	<b>- €</b>	<b>Total</b>	<b>- €</b>
Compte Administratif 2019							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Mandats émis	3 297,58 €	Titres émis	9 853,54 €	Mandats émis	- €	Titres émis	- €
Solde d'exécution de l'exercice			6 555,96 €	Solde d'exécution de l'exercice			- €
Constatation du résultat cumulé							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Solde de l'exercice		6 555,96 €		Solde de l'exercice		- €	
Excédent reporté (002)		8 469,48 €		Excédent ou déficit reporté (002)		- €	
Solde cumulé en fin d'exercice		15 025,44 €		Solde cumulé en fin d'exercice		- €	
Détermination du besoin de financement							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
				Déficit reporté (Solde fin exercice)		- €	
				RAR dépenses		- €	
				RAR recettes		- €	
				<b>Besoin de financement (à affecter au 1068)</b>		<b>- €</b>	
<b>Excédent reporté (002)</b>		<b>15 025,44 €</b>		<b>Excédent ou déficit reporté</b>		<b>- €</b>	

Les dépenses de fonctionnement de ce budget concernent la maintenance de la micro-station à la Badellerie et à l'Eglise. Pour les recettes de fonctionnement, ce sont essentiellement des reversements d'acomptes de la SAUR.

Le budget 2019 montre un excédent de fonctionnement de 6 555,96 € sur l'année 2019 et un résultat cumulé positif de 15 025,44 €.

## Budget Caisse des Ecoles :

Budget Primitif et Décisions Modificatives 2019							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Dépenses prévues	13 494,00 €	Recettes prévues	10 038,00 €	Dépenses prévues	- €	Recettes prévues	- €
Déficit reporté (002)	- €	Excédent reporté (002)	3 456,00 €	Déficit reporté (001)	- €	Excédent reporté (001)	- €
Total	13 494,00 €	Total	13 494,00 €	Total	- €	Total	- €
Compte Administratif 2019							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Mandats émis	9 936,38 €	Titres émis	10 090,00 €	Mandats émis	- €	Titres émis	- €
Solde d'exécution de l'exercice			153,62 €	Solde d'exécution de l'exercice			- €
Constataion du résultat cumulé							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Solde de l'exercice			153,62 €	Solde de l'exercice			- €
Excédent reporté (002)			3 456,00 €	Excédent ou déficit reporté (002)			- €
Solde cumulé en fin d'exercice			3 609,62 €	Solde cumulé en fin d'exercice			- €
Détermination du besoin de financement							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
				Déficit reporté (Solde fin exercice)			- €
				RAR dépenses			- €
				RAR recettes			- €
				<b>Besoin de financement (à affecter au 1068)</b>			- €
<b>Excédent reporté (002)</b>			<b>3 609,62</b>	<b>Excédent ou déficit reporté</b>			- €

Ce budget permet de mieux identifier les dépenses de l'école. La subvention annuelle de 2019, provenant du budget principal, s'est élevée à 10 038 €.

Cette année, le solde de l'exercice montre un excédent de fonctionnement de 153,62 €. Les dépenses de l'école sont majoritairement dues aux fournitures scolaires.

Grace à l'excédent reporté de 2018, le solde cumulé de fin d'exercice 2019 est positif de 3 609,62 €.

## Budget Immeuble Commercial :

Budget Primitif et Décisions Modificatives 2019							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Dépenses prévues	68 546,55 €	Recettes prévues	68 546,55 €	Dépenses prévues	2 799,09 €	Recettes prévues	76 109,26 €
Déficit reporté (002)	- €	Excédent reporté (002)	- €	Déficit reporté (001)	73 310,17 €	Excédent reporté (001)	- €
<b>Total</b>	<b>68 546,55 €</b>	<b>Total</b>	<b>68 546,55 €</b>	<b>Total</b>	<b>76 109,26 €</b>	<b>Total</b>	<b>76 109,26 €</b>
Compte Administratif 2019							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Mandats émis	3 124,41 €	Titres émis	17 113,86 €	Mandats émis	2 396,43 €	Titres émis	10 773,62 €
Solde d'exécution de l'exercice			13 989,45 €	Solde d'exécution de l'exercice			8 377,19 €
Constataion du résultat cumulé							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Solde de l'exercice			13 989,45 €	Solde de l'exercice			8 377,19 €
Excédent ou déficit reporté (002)			- €	Déficit reporté (002)			-73 310,17 €
Solde cumulé en fin d'exercice			13 989,45 €	Solde cumulé en fin d'exercice			-64 932,98 €
Détermination du besoin de financement							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
				Déficit reporté (Solde fin exercice)		- 64 932,98 €	
				RAR dépenses		- €	
				RAR recettes		- €	
				<b>Besoin de financement (à affecter au 1068)</b>		<b>13 989,45 €</b>	
<b>Excédent ou Déficit reporté</b>			<b>- €</b>	<b>Déficit reporté D (001)</b>		<b>-50 943,53 €</b>	

La section de fonctionnement montre un excédent d'exercice de 13 989,45 € (+30% // 2018) dû principalement aux loyers.  
 La section d'investissement montre un excédent d'exercice de 8 377,19 € (+45% // 2018) dû à l'affectation de résultat de 2018.

Pour le budget 2020, il y aura un besoin de financement pour la section d'investissement de 13 989,45 €. La totalité de l'excédent y sera affecté.

## Budget Lotissement le Chail :

Budget Primitif et Décisions Modificatives 2019							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Dépenses prévues	137 112,88 €	Recettes prévues	- €	Dépenses prévues	- €	Recettes prévues	36 066,48 €
Déficit reporté (002)	- €	Excédent reporté (002)	137 112,88 €	Déficit reporté (001)	36 066,48 €	Excédent reporté (001)	- €
Total	137 112,88 €	Total	137 112,88 €	Total	36 066,48 €	Total	36 066,48 €

### Compte Administratif 2019

Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Mandats émis	73 373,12 €	Titres émis	17 720,00 €	Mandats émis	- €	Titres émis	36 066,48 €
Solde d'exécution de l'exercice			-55 653,12 €	Solde d'exécution de l'exercice			36 066,48 €

### Constatation du résultat cumulé

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Solde de l'exercice	-55 653,12 €	Solde de l'exercice	36 066,48 €
Excédent reporté (002)	137 112,88 €	Déficit reporté (002)	-36 066,48 €
Solde cumulé en fin d'exercice	81 459,76 €	Solde cumulé en fin d'exercice	- €

### Détermination du besoin de financement

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
		Déficit reporté (Solde fin exercice)	- €
		RAR dépenses	- €
		RAR recettes	- €
		<b>Besoin de financement (à affecter au 1068)</b>	<b>- €</b>
<b>Excédent reporté (002)</b>	<b>81 459,76 €</b>	<b>Déficit reporté</b>	<b>- €</b>

La section de fonctionnement présente un solde négatif de 55 653,12 € dû aux travaux du Lotissement et la vente d'une parcelle de 17 720 €. L'excédent reporté permet un solde cumulé en fin d'exercice de 81 459,76 €.

La section d'investissement présente un solde positif de 36 066,48 € qui vient solder le déficit reporté.

## Budget Lotissement les Terrières :

Budget Primitif et Décisions Modificatives 2019							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Dépenses prévues	20 000,00 €	Recettes prévues	20 000,00 €	Dépenses prévues	20 000,00 €	Recettes prévues	31 484,23 €
Déficit reporté (002)	- €	Excédent reporté (002)	- €	Déficit reporté (001)	11 484,23 €	Excédent reporté (001)	- €
Total	20 000 ,00 €	Total	20 000,00 €	Total	31 484,23 €	Total	31 484,23 €
Compte Administratif 2019							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Mandats émis	0,23 €	Titres émis	- €	Mandats émis	- €	Titres émis	- €
Solde d'exécution de l'exercice			-0,23 €	Solde d'exécution de l'exercice			- €
Constatation du résultat cumulé							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Solde de l'exercice			-0,23 €	Solde de l'exercice			- €
Excédent ou déficit reporté (002)			- €	Déficit reporté (001)			-11 484,23 €
Solde cumulé en fin d'exercice			-0,23 €	Solde cumulé en fin d'exercice			-11 484,23 €

Détermination du besoin de financement			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
		Déficit reporté (Solde fin exercice)	- €
		RAR dépenses	- €
		RAR recettes	- €
		<b>Besoin de financement (à affecter au 1068)</b>	<b>- €</b>
<b>Déficit reporté (002)</b>	<b>-0,23 €</b>	<b>Déficit reporté (001)</b>	<b>-11 484,23 €</b>

Ce budget n'a fait l'objet que d'une écriture en 2019 (régularisation TVA). Côté investissement, on retrouve le déficit de 11 484,23 €.

## Budget CCAS :

Budget Primitif et Décisions Modificatives 2019							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Dépenses prévues	8 412,68 €	Recettes prévues	3 000,00 €	Dépenses prévues	- €	Recettes prévues	- €
Déficit reporté (002)	- €	Excédent reporté (002)	5 412,68 €	Déficit reporté (001)	- €	Excédent reporté (001)	- €
<b>Total</b>	<b>8 412,68 €</b>	<b>Total</b>	<b>8 412,68 €</b>	<b>Total</b>	<b>- €</b>	<b>Total</b>	<b>- €</b>
Compte Administratif 2019							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Mandats émis	7 029,82 €	Titres émis	6 612,40 €	Mandats émis	- €	Titres émis	- €
Solde d'exécution de l'exercice			-417,42 €	Solde d'exécution de l'exercice			- €
Constatation du résultat cumulé							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Solde de l'exercice			- 417,42 €	Solde de l'exercice			- €
Excédent reporté (002)			5 412,68 €	Excédent ou déficit reporté (002)			- €
Solde cumulé en fin d'exercice			4 995,26 €	Solde cumulé en fin d'exercice			- €
Détermination du besoin de financement							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
				Déficit reporté (Solde fin exercice)			- €
				RAR dépenses			- €
				RAR recettes			- €
				<b>Besoin de financement (à affecter au 1068)</b>			<b>- €</b>
<b>Excédent reporté (002)</b>			<b>4 995,26 €</b>	<b>Excédent ou déficit reporté</b>			<b>- €</b>

Ce budget présente un déficit de fonctionnement de 417,42 € mais un excédent cumulé de 4 995,26 €.

Les dépenses concernent la « Semaine Bleue » et les subventions aux associations. Exceptionnellement en 2019, le budget CCAS a pris en charge les frais d'obsèques d'une personne sans ressources, ni famille.

Les recettes proviennent de la subvention communale.

